



Ville de Vevey
Direction de la culture
Rue du Simplon 14
1800 Vevey

A remplir par l'administration

Date de réception de la demande :
N° :
Visa :

DEMANDE DE SOUTIEN – Crédit exceptionnel COVID-19

Soutien à la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture veveysanne

Demande (sélectionner, un seul choix possible) :

- d'indemnisation pour la part non couverte par les aides cantonales et fédérales
- de subvention à un projet de transformation
- de subvention à un projet de relance
- de bourse de recherche et création artistique

Catégorie (sélectionner) :

- Théâtre Danse Musique classique Musiques actuelles Littérature/Edition
- Art visuel/Exposition Cinéma Autre :

1. DEMANDEUR

Association / Fondation / Compagnie :

Raison sociale : _____
Date de constitution : _____
Adresse : _____
NPA + Localité : _____
No de tél. portable : _____
Email : _____

Artiste :

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
NPA + Localité : _____
No de tél. portable : _____
Email : _____

2. COORDONNEES BANCAIRES ET POSTALES DU DEMANDEUR

IBAN : _____

CCP : _____

Titulaire du compte : _____

3. REpondant-e administratif-ve de la requete

Le·la répondant·e est la personne qui assume la responsabilité de la gestion administrative et financière de la requête.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

NPA + Localité : _____

No de tél. portable : _____

E-mail : _____

4. DEMANDES D'AIDES DEJA DEPOSEES

Demande RHT déposée : Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

Demande d'indemnisation (Confédération/Canton de Vaud) : Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

Demande d'aide d'urgence (Suisseculture Sociale) : Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

Demande de crédit à l'économie (Ville de Vevey) Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

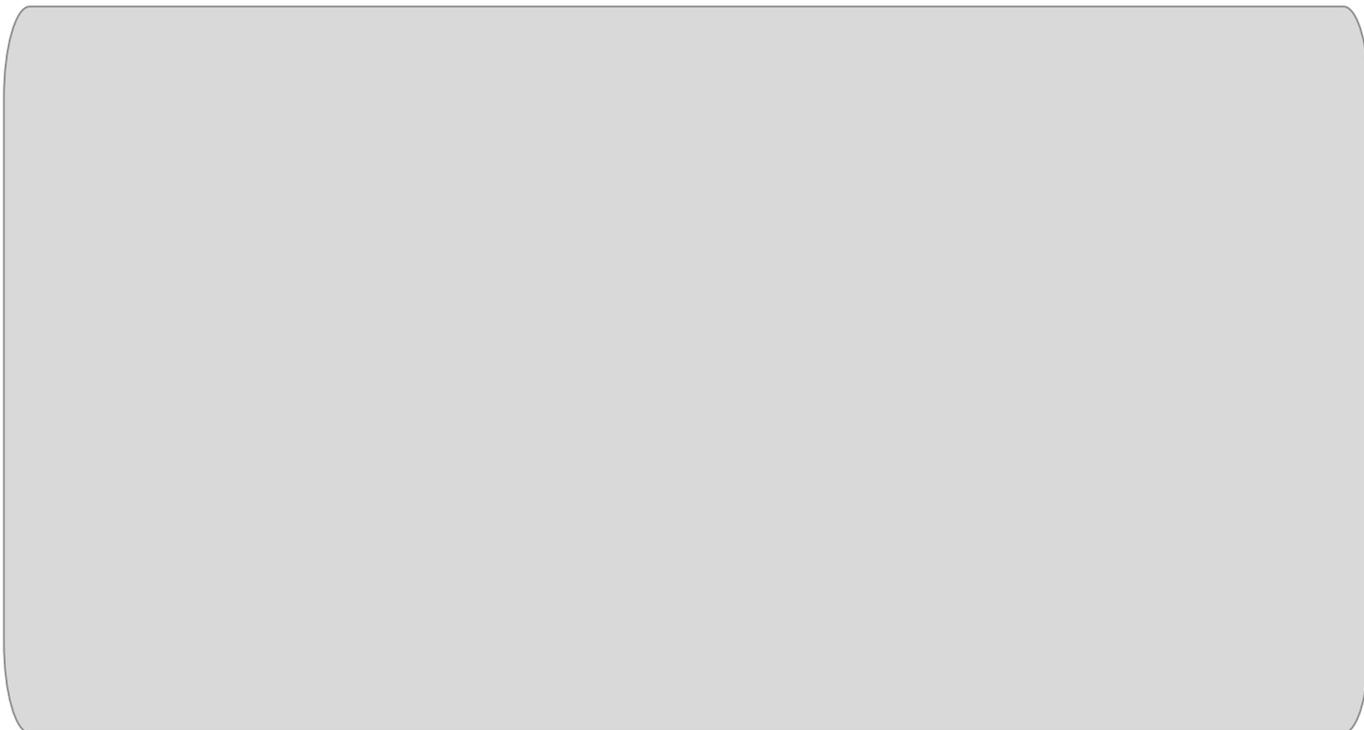
Demande pour projet de transformation (Canton de Vaud) : Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

Demande de bourse de recherche (Canton de Vaud) : Oui Non

Montant octroyé (CHF) : _____

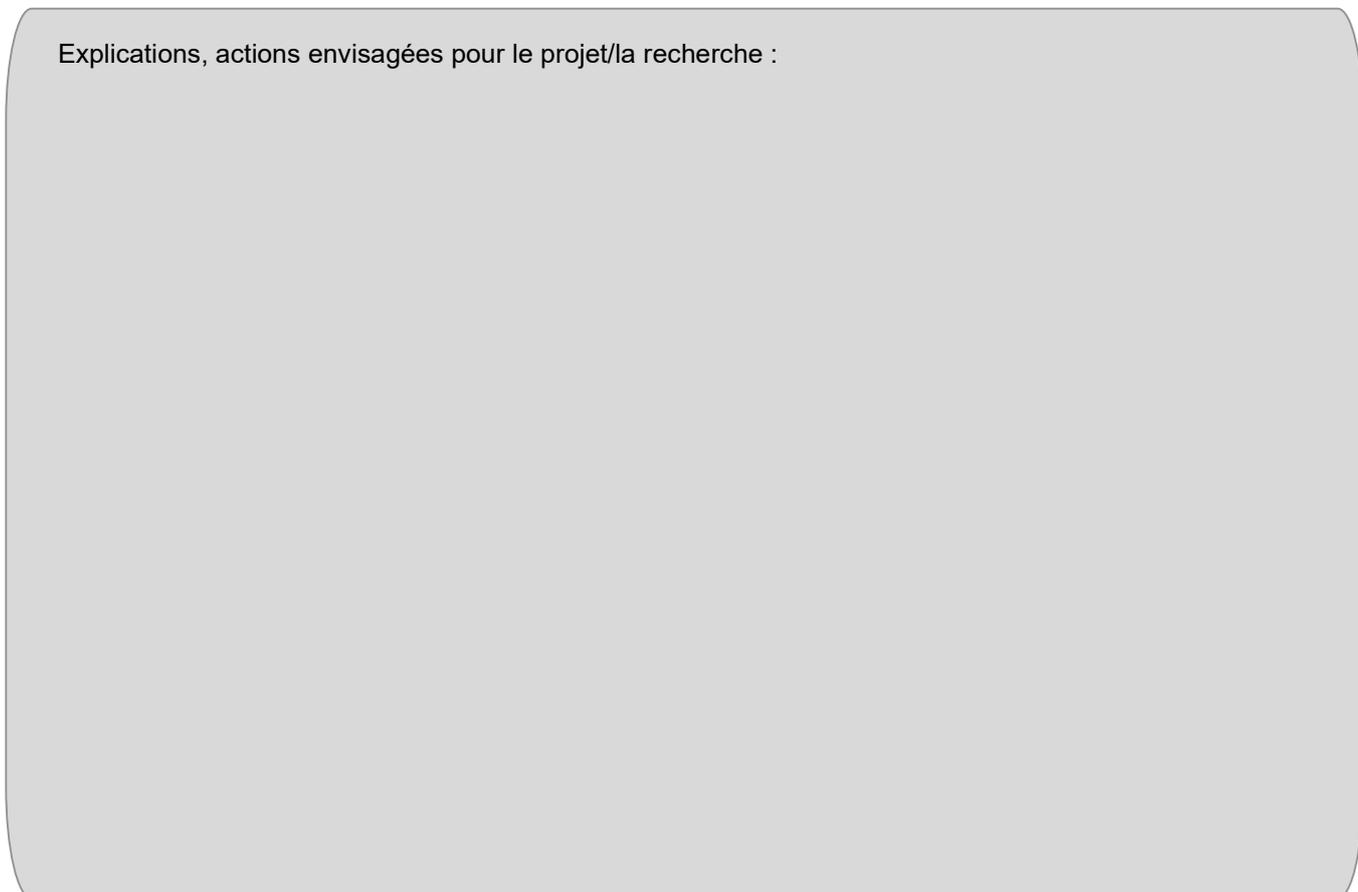
5. DIFFICULTES RENCONTREES EN LIEN AVEC LA PANDEMIE



6. MONTANT DEMANDE

Montant souhaité (CHF) :

Explications, actions envisagées pour le projet/la recherche :



7. DOCUMENTS

Le dossier de **demande d'indemnisation** pour la part non couverte par les aides cantonales et fédérales comportera :

- Le présent formulaire
- Une lettre de motivation
- Les comptes d'exploitation et bilan révisés de l'année précédente
- La situation financière à ce jour et projection au 31.12.2021
- Les statuts signés de l'association/fondation
- Une copie des courriers de décisions d'octroi d'aides (RHT, fédérales, cantonales, Suisseculture sociale)

Le dossier de **demande de subvention à un projet de relance ou de transformation** comportera :

- Le présent formulaire
- Une lettre de motivation
- Les comptes d'exploitation et bilan révisés de l'année précédente
- La situation financière à ce jour et projection au 31.12.2021
- Les statuts signés de l'association/fondation
- Une copie des courriers de décisions d'octroi d'aides (fédérales, cantonales, Suisseculture sociale) et de subventions au projet de transformation (Canton, autres...)
- Un dossier de présentation du projet
- Le budget et plan de financement du projet

Le dossier de **demande de bourse de recherche et création artistique** comportera :

- Le présent formulaire
- Une lettre de motivation avec descriptif du projet et montant demandé à la Ville de Vevey
- Un CV de l'artiste
- Un budget indicatif du projet
- Une copie des courriers de décisions d'octroi de bourses (cantonales, autres...) et d'aides (fédérales, cantonales, Suisseculture sociale)

Des pièces justificatives pourront être demandées afin de compléter le dossier.

Dossier accompagné du formulaire dûment complété et signé à envoyer à l'adresse suivante :
Direction de la culture – Rue du Simplon 14 - 1800 Vevey

8. TRAITEMENT DES DEMANDES ET DELAI

Seuls les dossiers complets sont traités par la Direction de la culture. Si cela n'est pas le cas, un courriel vous sera envoyé indiquant que le dossier doit être complété avant tout traitement. La décision d'entrée en matière comme le montant de l'aide allouée fait l'objet d'une décision par la Direction de la culture.

Le fonds disponible étant limité, il est important d'adresser votre demande le plus rapidement possible, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Une seule demande par artiste/structure (association, fondation, compagnie...) est possible.

Des compléments d'information peuvent vous être demandés si nécessaire. Toutes les données sont traitées de manière confidentielle.

Les dossiers peuvent être déposés en tout temps **jusqu'au 31 décembre 2021**.

Le / la / les soussigné-e-s atteste(nt) et certifie(nt) que les informations mentionnées ci-dessus sont conformes à la situation actuelle.

Vevey, le

Signature du demandeur :